

COMMUNE
DE CAUVIGNY

(OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

A N N E X E S S A N I T A I R E S

6

Vu pour être annexé à la délibération
en date du :

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.S. "Aménager le territoire Urbaniste"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52*



*COMMUNE DE CAUVIGNY
(OISE)*

PLAN LOCAL D'URBANISME

N O T I C E S A N I T A I R E

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.S. "Aménager le Territoire urbaniste"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52
e-mail: amenager@club-internet.fr*

5.1 ASSAINISSEMENT

La commune de Cauvigny est dotée d'un zonage d'assainissement ainsi que d'un schéma directeur d'assainissement (en cours de réalisation).

Réseau d'assainissement des eaux usées

Le réseau d'assainissement est collectif et de type séparatif, avec une station d'épuration sur le territoire de Cauvigny (mise en service le 31 décembre 1997). La station d'épuration d'une capacité de 2000 éq/hab, est déclarée conforme en équipement et performances à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (circulaire du 08/12/2006). Son unité de gestion est située à Uilly Saint Georges.

La station d'épuration ne répond pas aux obligations de traitement de la pollution, particulièrement du phosphore. A ce titre, elle est inscrit au Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2028 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour l'amélioration du traitement sur la station. Une étude diagnostique du système d'assainissement est en cours pour déterminer les travaux à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs réglementaires.

La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station et d'un exutoire par infiltration des eaux épurées sont définis comme travaux prioritaires.

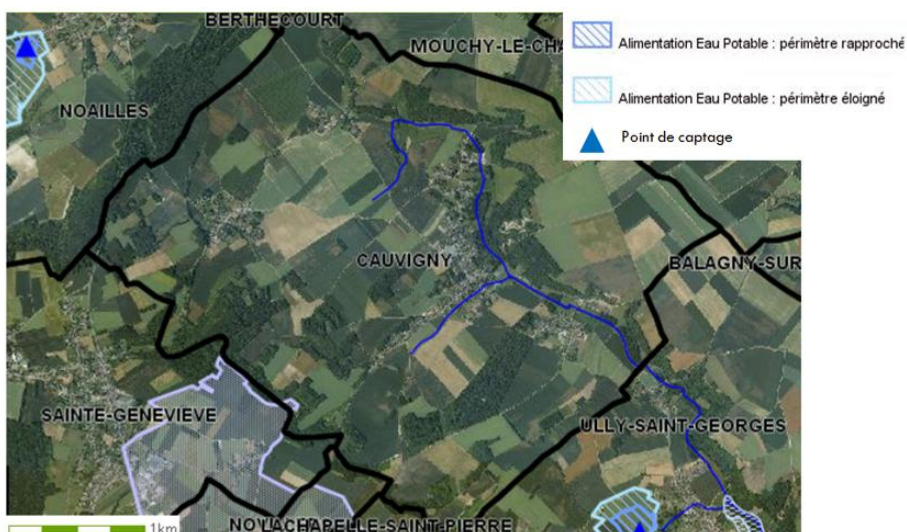
Des travaux de réhabilitation sur des réseaux seront aussi nécessaires pour éliminer les captages d'eaux parasites.

Les hameaux de Bonvillers et Le Fayel sont en assainissement individuels, gérés par le SPANC de la communauté de communes du Pays de Thelle.

5.2 ADDUCTION EAU POTABLE

La commune est alimentée par un réseau gravitaire en provenance de Uilly Saint Georges. Ce réseau linéaire est vieillissant et n'offre pas de possibilité de maillage. Bien que la qualité de l'eau soit bonne, la desserte est insuffisante et la commune est face à de gros problèmes dus à la vétusté du réseau.

- A Cauvigny, l'artère principale (qui alimente aussi Fayel) est en fonte $\varnothing 125\text{mm}$, seule la rue Général De Gaulle a été refaite et est en $\varnothing 150\text{mm}$. Cette artère est en mauvaise état et le tout à l'égout réalisé récemment a rendu les terrains moins stables.
- Le hameau de Château rouge est alimenté par le réservoir de Uilly St Georges. Le réseau est en fonte $\varnothing 125 - \varnothing 150 - \varnothing 125\text{mm}$, il est suffisant.
- Le hameau de Fercourt est alimenté par un réseau en fonte de $\varnothing 125\text{mm}$. La conduite à Mouchy est neuve.
- Le hameau de Fayel est alimenté par un réseau en fonte de $\varnothing 125\text{mm}$.
- Le hameau de Bonvillers possède



deux arrivées d'eau à deux pressions différentes, cela représente un réel problème et contraint Bonvillier à posséder deux réseaux en parallèle sans possibilité de bouclage.

- Le reste du réseau secondaire est en Ø60mm à Ø100mm.

Il n'y a pas de captage d'eau sur la commune.

5.3 DEFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 33 points d'eau :

- 2 PI de 70 mm avec des débits insuffisants ;
- 30 PI de 100 mm dont 3 avec des débits insuffisants ;
- 1 réserve incendie

Il n'y a pas de défense incendie sur la rue de Jeanville Ø60mm.

Le relevé des hydrants est disponible en annexe de ce rapport.

5.4 RESEAU ELECTRIQUE

La commune est dotée d'un réseau électrique en bon état, malgré quelques problèmes minimes.

Le cœur du village est alimenté par :

- Un poste derrière l'église d'une puissance de 400kVA, actuellement utilisé à 75%
- Un transformateur rue Général De Gaule de 160 kVa, actuellement utilisé à 75%. Ce transformateur peut être remplacé par un d'une puissance supérieure. Les lignes sont enterrées.
- Un transformateur rue des ruelles de 160 kVa, actuellement utilisé à 58%. Ce transformateur ne pourra pas être remplacé par un transformateur d'une puissance supérieure. Les lignes sont également enterrées.
- Un transformateur rue des Caillerets de 250 kVa, utilisé à 38% de sa charge. Ce poste se trouve à proximité de la ligne haute tension. Les lignes sont partiellement enterrées.
- Un transformateur sur poteau à Cailloux de 100 kVa, utilisé à 50% de sa charge.
- Un transformateur à Grimperet de 160 kVa, actuellement utilisé à 75%. M. Blanjacquier indique qu'il est possible de remplacer ce transformateur d'une puissance de 250 kVa. Les lignes sont aériennes
- Un transformateur de 250 kVa, actuellement utilisé à 93%.
- Un transformateur à Fercourt de 160 kVa, actuellement utilisé à 116%. M. Blanjacquier indique qu'il faudrait remplacer ce transformateur par un autre d'une puissance de 400 kVa. Il y a un problème en bout de ligne. Si un projet de construction se mettait en place en bout de réseau il y aurait des difficultés pour approvisionner ces aménagements.
Les lignes sont principalement aériennes. Il n'y a pas de problème sur cette partie de la commune.

Le hameau de Château Rouge est alimenté par deux transformateurs :

- Un proche de l'église à Château-rouge d'une puissance de 250kVA, actuellement utilisé à 50%.
- Un autre transformateur de 250 kVa, utilisé à 81% de sa charge.

Les lignes sont principalement aériennes. Il n'y a pas de problème sur cette partie de la commune.

Le hameau de Bonvilliers est alimenté par deux transformateurs :

- Un nouveau poste à Bonvilliers d'une puissance de 400kVA, actuellement utilisé à 60%
- Un transformateur sur poteau à Bonvilliers de 100 kVa, quasiment pas utilisé.

Les lignes sont principalement aériennes. Il n'y a pas de problème sur cette partie de la commune.

Le hameau de Fayel est alimenté par deux transformateurs :

- Un proche de Fayel d'une puissance de 160kVA, actuellement utilisé à 66%.
- Un à Fayette de 100 kVa, utilisé à 55% de sa charge

Les lignes sont principalement aériennes. Il y a des problèmes de chutes de tension, la section n'est pas assez forte.

Les ouvrages de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) suivant sont implantés sur le territoire communal :

- Ligne 400 kV N°1 Argoeuves-Terrier (400kV)
- Ligne 400 kV N°2 Argoeuves-Terrier (400kV)
- Ligne 400 kV N°3 Argoeuves-Terrier (400kV)
- Ligne 63kV N°1 Carrières-SSSEP / CARRI ZALL6 1 (63kV)
- Ligne 225 kV N°1 Patis-Terrier (225kV)

5.5 GESTION DES DECHETS

La compétence déchets de la commune a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Le SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) gère le service public de collecte et de traitement des déchets des ménages et assure l'élimination des autres déchets.

La COLLECTE concerne :

- la collecte bihebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères et assimilées
- la collecte toutes les 2 semaines en porte à porte des matières recyclables
- la collecte hebdomadaire des déchets végétaux (de fin mars à fin novembre)
- la collecte par apport volontaire du verre,
- la gestion des déchetteries.

L'acquisition de récipients à déchets ménagers est à la charge des ménages. Pour la collecte sélective, les bacs jaunes et bleus sont fournis par la communauté de communes du Pays de Thelle. Leur entretien est assuré par l'habitant. Seuls les bacs fournis par la Communauté de communes sont collectés.

Les déchets ménagers une fois collectés sont transportés à Liancourt Saint Pierre où se situe le centre d'enfouissement des déchets ultimes.

Les matières recyclables collectées sont acheminées vers les recycleries de Saint-Just-en-Chaussée et Warluis.

Les 2 déchetteries ou « Points propres » les plus proches se situent à Sainte-Geneviève et à Mouy. Le Pays de Thelle dispose de 7 déchetteries au total.

Le dépôt de déchets est gratuit pour les habitants des 36 communes du Pays de Thelle. Une seule carte d'accès est délivrée par foyer. La limite de dépôt est de 5m³ par foyer et par semaine. Une seule carte est délivrée par véhicule (3 cartes au maximum par établissement).

Les dépôts de déchets professionnels sont payants selon leur nature et leur quantité. Les professionnels et les artisans dont l'établissement se situe sur le territoire du Pays de Thelle sont acceptés sur les Points Propres principaux équipés d'un pont bascule (Bury, Mesnil en Thelle et Sainte Geneviève). La pesée est obligatoire.

Les déchets verts sont acheminés vers la plate-forme de compostage VALORISOL à Villeneuve-les-Sablons.